





Le but de notre agence de garde d'animaux à domicile est d'organiser la garde à domicile des animaux de compagnie.

Pendant votre absence vos animaux restent à la maison en compagnie d'une personne retraitée membre de notre réseau. Ellemême bénéficie en échange de ce service d'un logement gratuit dans une région ou une ville qu'elle aura choisie de découvrir.

Nos adhérents sont des personnes **retraitées** de France et Benelux et **anciens propriétaires d'animaux** qui trouvent en cette échange l'occasion de voyager, de rencontrer des personnes diverses, et surtout de pouvoir chouchouter des animaux sans en avoir la charge à l'année. Nos adhérents ont des qualités d'échange, le sens du contact, adaptables, une **très bonne moralité** indispensable à notre fonctionnement et une passion réelle des animaux.

Quel est le rôle des gardiens ?

Leur rôle est bien entendu de **s'occuper de vos animaux**, mais également de **surveiller** que tout se passe bien à votre domicile. Ils peuvent s'absenter en journée pour visiter la région mais ils seront présents obligatoirement des la tombée de la nuit jusqu'au matin à votre domicile. Ils sont là bénévolement et vous ne pouvez pas leur demander un travail rémunéré.

Ils accepteront avec plaisir d'arroser les plantes vertes ou le jardin pourvu que cela ne représente pas un travail excessif. Leur rôle est également de maintenir le lieu de séjour **propre** et de respecter les règles de sécurité (fermeture des portes, fenêtres). Ils ne peuvent pas recevoir ou inviter à votre domicile. Ils prennent à leur charge leurs frais de déplacement, de nourriture, de téléphone.



Conditions d'inscriptions:

Votre logement:

Nos adhérents ne se déplacent que sur des séjours ayant une bonne **attractivité**. Un logement dénué de confort, ayant un intérêt touristique limité ne pourra pas motiver nos adhérents même si les animaux à garder sont adorables.

Délai:

Vous devez prévoir 4 à 6 semaines de traitement du dossier pour votre première demande, ensuite un délai de 4 semaines est suffisant. Exception faite pour juillet/août ou il est nécessaire d'anticiper dés le printemps car nous sommes généralement complet dés le mois de mai.

Vos animaux :

Même si nous adorons tous les animaux **bien éduqués** pour des raisons d'assurance, Nous ne pouvons pas assurer la garde d'animaux de **catégorie 1 et 2.**

Nos adhérents ne peuvent pas dormir **dans la même pièce** que les animaux. Vous devrez avoir **une chambre d'amis** pour les accueillir avec une armoire disposant de suffisamment de place pour leurs effets personnels.

Et enfin....

Vous devez prendre conscience que les personnes qui acceptent de venir chez vous le font en tant que **bénévole**, et qu'il convient de les accueillir **comme des invités** et non comme des obligés.

Par mesure de **responsabilité** et par respect envers nos adhérents, il est impossible de faire **cohabiter** des **membres de votre famille** avec nos adhérents pendant le séjour. Ni vous ni un membre de votre famille ne peut revenir chez vous pour quelques jours , ou même leur demander de rentrer chez eux et de revenir plus tard.



Quelle est la cotisation?

Le montant de la cotisation annuelle est de **195€ valable un an** à partir de votre première demande de garde.

Quand payer? Uniquement à la présentation de vos gardiens de votre première demande.

Attention nous avons deux périodes critiques : Du 15 juillet au 31 août ou généralement nous sommes complets à partir du mois de mai et la période des fêtes de fin d'années ou seulement 20 à 30% de nos effectifs sont disponibles. Aussi pour ces périodes merci d'anticiper vos demandes de garde.

Adhésion découverte :

Réservée aux nouveaux membres et pour une demande de garde de deux semaines (Hors juillet et août)
Tarif "Adhésion découverte" : 139€00

Frais de déplacement adhérents facultative:

Vous pourrez offrir à vos home-sitters une participation au frais de déplacement. Cette participation est facultative mais appréciée. Elle est comprise entre 20€ et 50€ par garde.

Si vos gardiens se déplacent de 200 km* ou moins= la participations au frais de route sera de 20 €, entre 200 et 300km=30 €, entre 300 et 400 km= 40 €, plus de 400km=50 €.

*Distance domicile adhérent lieu de garde considérée à partir du logiciel via-michelin(www.viamichelin.fr) option « itinéraire conseillé »la route considérée est uniquement l'aller. Cette participation est facultative et sera annoncée clairement sur votre demande de garde.

Comment s'inscrire?

Rendez-vous sur notre site internet http://www.goldenday.fr/ et commencez par « s'inscrire » en haut à droite. Suivez les consignes décrites sur la page d'aide: http://www.goldenday.fr/page/aide si besoin.

Le contrat de garde d'animaux :

Par chaque période de garde de vos animaux nous établirons un **contrat de garde spécifique** entre vous et vos gardiens afin de codifier cet échange. Ce contrat servira de règle d'engagement mutuel et sera signé par les deux parties.

S'il y a un problème, il y a t-il une assurance?

Votre maison est assurée par votre assurance habitation.(Obligatoire)

Nos adhérents ont souscris à une assurance **responsabilité civile** permettant d'assurer les dommages causés par maladresse ou négligence.

Goldenday-Homesitting a souscrit une assurance spécifique auprès d' HISCOX DIRECT - TSA 49007 -60477 COMPIEGNE CEDEX - Tél : 0800 60 20 16 . N° contrat : RCP300003393.

Evaluation fin de garde:

Nous évaluons chaque garde au retour des propriétaires. L'indice de satisfaction est excellent puisque nos gardes sont presque toujours évaluées au maximum.

Mentions légales:

Goldenday-Homesitting est une Entreprise Individuelle, adresse 6 et 8 rue des sports 53000 Laval. Num. de siret 803 879 949 00011. Déclaration CNIL : 1789409 v 0.

Notre site web: www.goldenday.fr @Mail: contact@goldenday.fr 2: +33 (0)9.81.47.76.19 (Numéro non surtaxé.)